



Concours
Réverbère

Programme de soutien aux compétences transversales et
au développement professionnel dans les unités académiques

Document d'accompagnement 2023-2024

LES
SAISONS
DES ESP

Université 
de Montréal





Parce que le parcours doctoral ne mène pas vers la seule voie de l'enseignement universitaire, il est important de faire la lumière sur les multiples avenues et débouchés possibles aux titulaires de doctorat à travers la mise en valeur de leurs compétences transversales.

Chaque unité académique a le pouvoir d'allumer des réverbères sur les chemins moins connus du marché de l'emploi et ainsi élargir les horizons professionnels de ses étudiants et étudiantes.

Et cette lumière profite à tout le monde.

POURQUOI UN CONCOURS ?

En cohérence avec leur mission, les ESP – via le programme Les Saisons – souhaitent soutenir les unités académiques dans leurs initiatives de développement des compétences professionnelles auprès de la population étudiante du 3^e cycle. Ce concours vise spécifiquement à encourager le développement d'activités liées aux compétences transversales, à normaliser ces initiatives et à permettre leur mise en œuvre rapide.

Les unités sont invitées à soumettre une proposition d'activités visant le développement des compétences transversales et les projets gagnants obtiendront le financement requis pour leur réalisation jusqu'au 30 avril 2024.

OBJECTIFS DES ACTIVITÉS

Les activités soumises au concours peuvent prendre diverses formes (atelier, séminaire, en virtuel ou présentiel, podcast, foires de l'emploi, conférences, etc.) et doivent répondre aux deux **objectifs** suivants :

- Favoriser la **prise de conscience** et le **développement** d'une ou plusieurs compétences transversales (8) telles que décrites dans le Référentiel des ESP. (Communication; Collaboration; Gestion; Leadership; Littératie numérique, médiatique et informationnelle; Intégrité et conduite responsable; Autonomie professionnelle; Créativité et innovation).
- Favoriser la **connaissance des débouchés hors académiques** pour les titulaires d'un doctorat dans une discipline donnée. Le réseautage professionnel hors académique est inclus dans cet objectif.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- Toutes les personnes appartenant à une unité académique (incluant les chargé(e)s de cours et le personnel non enseignant) ou une unité de services peuvent soumettre une demande (les associations étudiantes ne peuvent pas participer à cette édition du concours).
- Les activités doivent s'adresser exclusivement à une population de personnes étudiantes inscrites au 3^e cycle, toutes disciplines confondues.



- Les propositions doivent être approuvées par la direction de l'unité, via une signature à l'endroit prévu sur le formulaire.
- Les propositions impliquant des collaborations ou des partenaires extérieurs à l'unité doivent obtenir la signature de ces partenaires à l'endroit prévu sur le formulaire (si applicable).
- Les propositions doivent décrire comment les activités répondent concrètement aux objectifs du concours, soit : 1) favoriser la prise de conscience et le **développement** d'une ou plusieurs compétences transversales; 2) favoriser la **connaissance** des débouchés professionnels hors académiques pour une discipline donnée.
- Les propositions doivent détailler les dépenses estimées et leurs justificatifs, incluant l'échéancier des réalisations.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Le financement maximum possible pour chaque projet est de 15,000 \$.
- Le budget alloué aux propositions retenues sera versé directement à l'unité (jusqu'à concurrence de 15,000 \$).
- Les salaires sont admissibles uniquement s'il s'agit de personnes contractuelles, c.-à-d. du personnel non régulier (par exemple un ou une auxiliaire) ou pour des honoraires professionnels.
- Les frais de réception, de représentation ou d'équipement informatique ne sont pas admissibles.
- Le projet doit être réalisé au courant de l'année académique 2023-2024. La fin du projet doit donc coïncider avec la fin de l'année financière, soit le 30 avril 2024. Un rapport de dépenses devra être soumis aux ESP au plus tard le 30 avril 2024. Aucun report des sommes non dépensées n'est possible pour l'année suivante.
- Pour cette première édition du concours Réverbère, nous acceptons les projets ou les dépenses pertinentes à compter du 1er mai 2023. **Il est donc possible pour une unité de soumettre une proposition pour un projet en cours de réalisation**

qui répond aux objectifs du concours et d'obtenir un financement rétroactif à partir du 1^{er} mai 2023 (jusqu'au 30 avril 2024).

- Cinq (5) projets seront sélectionnés pour cette première édition. *Les ESP se réservent le droit d'augmenter ce nombre selon le financement octroyé aux cinq premiers projets.*

STRUCTURE DE LA PROPOSITION – À REMPLIR DANS LE FORMULAIRE

Les propositions doivent comprendre les éléments suivants :

1. Objectifs et description des activités proposées :

- Énoncez les objectifs du projet. Notez que ces objectifs peuvent aussi faire partie d'un plan d'action issu de l'évaluation périodique.
- Décrivez les activités proposées, en lien avec les objectifs du concours.
- Décrivez les collaborations ou partenariats impliqués dans la mise en œuvre des activités, si applicable.

2. Organisation et horaire des activités :

- Précisez la ou les dates et la fréquence des activités d'ici au 30 avril 2024 ?
- Comment le suivi des activités sera-t-il assuré (participation à chacune des activités, nombre total de participant(e)s, etc.) ?
- Prévoyez-vous un suivi d'appréciation des activités (sondage, entrevue ou autres) ?

3. Budget de fonctionnement et échéancier :

- Détaillez le budget estimé pour la mise en place des activités proposées et l'échéancier prévu pour la mise en œuvre.

Date limite pour soumettre un projet : 20 novembre 2023.

Les projets gagnants seront annoncés le 27 novembre 2023 par courriel.

Veuillez noter que nous pouvons refuser une demande qui serait incomplète ou soumise en retard.